

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 62 (1965)
Heft: 6

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La présence au rucher de ces récolteuses faciliterait le travail des apiculteurs, abaisserait le prix de la production.

Les petites particularités dans les caractères de telle ou telle espèce d'abeilles peuvent plaire aux amateurs ou petits cultivateurs mais nous paraissent impropres dans la production en grand.

Les apiculteurs propriétaires de grands ruchers doivent choisir leurs abeilles en tenant compte de leur capacité de ramasseuses, observer leur activité, veiller aux symptômes des maladies possibles du couvain et des abeilles adultes ; leur capacité de bien supporter l'hivernage, la santé des ouvrières, leur longévité et la qualité de leur miel.

Pour les ruchers où il s'agit de milliers de colonies, le fait de choisir les races des abeilles est encore plus important.

Au Mexique on voit les productions en grand, avec 50 000 colonies qui donnent le miel, la cire, le petit-lait (gelée royale) et élèvent les reines.

Les propriétaires de ces ruchers accordent des subsides aux expéditions des chercheurs de nouvelles espèces d'abeilles spécialisées en pollinisation des cultures des jardins et des champs, et de celles qui élèvent le couvain et les cellules royales le plus tôt dans la saison.

3) Dans les nouveaux Etats d'Asie et d'Afrique, on crée des ménages collectifs et on travaille pour élever le niveau de culture de toutes les branches de développement en laissant une grande place à l'apiculture.

En 1963, à Prague, un rapport fut présenté sur les apiculteurs étudiant les races des abeilles et la flore mellifère du pays. On parlait aussi des races des abeilles d'Afrique tropicale, du Sahara, de Guinée et des abeilles noires du Tanganyika.

On y parlait aussi des transformations dues à la transplantation des individus des races connues qui, sous d'autres climats, acquièrent des propriétés inattendues et insoupçonnables.

On a utilisé pour ces expériences : les abeilles italiennes au Mexique, celles du Caucase au Canada et celles des Balkans en Afrique tropicale, etc.

(A suivre.)

Variétés

Les foires de Genève et leur rôle dans la vente du miel et de la cire

Les foires de Genève se sont en quelque sorte créées d'elles-mêmes, elles ont été introduites par la coutume. L'affluence des

fidèles à l'anniversaire du patron de la ville (saint Pierre) attirait les marchands, qui écoulaient sans peine les mille articles de piété ou de bibeloterie qu'ils offraient à tout venant. Peu à peu, l'adoration du saint patron fut reléguée au second plan et le but avoué de ces réunions, à époques déterminées, a été le trafic de toutes sortes de denrées.

C'est vers 1450 que les foires de Genève atteignirent leur apogée. Sans rivales sérieuses, elles concentrèrent alors la majeure partie du commerce par terre entre l'Orient et l'Occident, entre le Nord et le Midi. Les ordonnances de Louis XI vinrent les frapper en pleine prospérité et, malgré la lutte opiniâtre des Genevois, elles furent peu à peu supplantées par celles de Lyon. Elles continuèrent néanmoins à être quelque peu fréquentées et végétèrent encore longtemps, mais ne reprirent jamais leur splendeur du XV^e siècle. A cette époque, elles étaient au nombre de quatre, tout au moins celles fréquentées par les marchands étrangers : la *foire de l'Épiphanie* (6 janvier), la *foire de Pâques et de Quasimodo* (qui se tenait aux environs de Pâques), la *foire de Saint-Pierre aux liens* (1^{er} août), la *foire de la Toussaint* (1^{er} novembre). Ces foires duraient une quinzaine de jours et il fallait qu'elles soient proclamées ouvertes avant que les marchandises puissent être offertes aux acheteurs. Il était d'usage de le crier non seulement dans la ville, mais aussi dans les pays d'alentour, sans doute dans tout le diocèse qui s'étendait alors jusqu'à Annecy, Sallanches, Evian, Divonne et Nyon.

Comme toutes les marchandises qui se vendaient pendant la durée des foires étaient soumises à une taxe, il fallait empêcher qu'on en sortit de la ville sans qu'elles eussent acquitté les droits. Pour prévenir les fraudes, le maître des halles (elles s'élevaient sur la place du Molard) délégua un garde à chacun des ponts de l'Arve et du Rhône. Ces gardes faisaient l'office d'employés de l'octroi et devaient vérifier si les denrées que l'on sortait avaient bien été présentées.

Les marchands qui fréquentaient les foires de Genève étaient nombreux si on en juge par le nombre d'hôtelleries qui existait à ce moment dans les rues commerçantes de la ville. Ils venaient non seulement de Savoie, de Fribourg, d'Yverdon, mais également de France, d'Italie, des Flandres, des villes libres de l'Allemagne du Nord, d'Autriche, d'Espagne. Cette grande diversité explique la variété étonnante des marchandises que l'acheteur y rencontrait : draps, futaines, soieries, mercerie, tissus précieux, tapis d'Orient, fourrures, peaux, cuirs, laines, armes et métaux, épices, céréales, vins, bois, fromages, sel.

Pour effectuer leurs transports, les marchands avaient recours à des intermédiaires qui s'engageaient à conduire les charges qu'on leur confiait soit par voiture soit par bêtes de somme jusqu'à un

lieu déterminé. Arrivés à l'endroit indiqué, leurs ballots étaient déchargés et ils faisaient un nouveau contrat de louage avec un autre voiturier. La marchandise devait être particulièrement bien emballée pour qu'il n'arrivât pas d'accidents et que rien ne fût avarié pendant tous ces chargements et déchargements.

A cette époque, sous la dénomination d'épices, on vendait toute sorte de denrées qui, par suite de leur rareté, avaient une valeur assez élevée telles que le riz et le sucre. Le sucre, sucre en pain, cristallisé, candi, était un article de luxe que seules les personnes fortunées pouvaient s'offrir : il valait 30 francs le kilo. Il était utilisé en pâtisserie, en lieu et place du miel, et surtout pour la préparation de médicaments. Il provenait d'Égypte, où l'art du raffinage avait déjà atteint un haut degré de perfection, d'Espagne et de Sicile.

La cire d'abeilles était l'objet d'un réel commerce. De Milan elle atteignait Genève par la route du Simplon après avoir acquitté, comme toute autre marchandise, des droits de transit et de péage à Sion, Saint-Maurice (pont sur le Rhône), Villeneuve, Nyon et Morges.

Il est intéressant de noter au passage que les statuts de certaines confréries, notamment celles des maîtres pelletiers, prévoyaient des amendes calculées en livre de cire, cire qui devait probablement servir à la confection des cierges utilisés lors de la célébration, chaque lundi, de messes pour les âmes des confrères morts.

Qu'en était-il du miel ? Nulle part je ne l'ai vu mentionné. Il faut donc admettre que, contrairement à la cire, le miel étranger n'était pas vendu aux foires de Genève soit pour des raisons de transport et de conservation, soit par manque d'acheteurs, la production du miel indigène — production de tout le diocèse s'entend — étant suffisante pour couvrir les besoins.

Heureux temps où seul le miel tenait la place prise actuellement par le sucre, heureux temps où l'abeille pouvait encore hiverner sur sa propre récolte !

Paul Zimmermann.

Souvenirs d'un vieil inspecteur (suite)

Un essaim volage

Florian cheminait sur la route déserte, le pas alourdi par une hotte disproportionnée à sa taille, sur laquelle son père avait solidement arrimé une caisse bondée d'abeilles qui s'affolaient contre les mailles des treillis d'aération. Drôle de charge en vérité, mais qui n'avait pas l'air de trop inquiéter ce garçon de 14 ans, habitué

depuis longtemps au maniement de ces bestioles pour lui familières.

Il allait donc insoucieux, le bourdonnement furieux de ses prisonnières ne lui posant aucun problème. Mais, il y en avait un autre qui l'obsédait : celui qu'il venait d'essayer de résoudre à l'école tout à l'heure et dont la solution remise au maître ne le satisfaisait qu'à moitié.

Il s'agissait précisément d'une route un peu comme celle qu'il suivait, caillouteuse comme elles l'étaient toutes à l'époque, où ses chaussures fortement cloutées crissaient à chaque pas.

Vous connaissez le traquenard classique qui consiste dans l'alternative de deux équipes inégales d'ouvriers occupés à sa réfection. Laquelle des deux travaille dans les meilleures conditions pour le profit de l'entreprise ? C'est une application subtile de la fameuse règle de trois, terreur des écoliers. Florian, hanté par l'idée que sa réponse était fautive, ne pouvait admettre, lui, premier de classe, qu'il s'était stupidement trompé.

Il allait donc son chemin, machinalement, l'imagination troublée, indifférent à tout ce monde merveilleux qui l'entourait par ce beau jour de mai.

Il n'entendait pas une alouette qui, pépiançant sans trêve juste au-dessus de lui, lui criait son bonheur et sa joie. S'il avait seulement levé les yeux, il l'aurait vue se détachant sur le ciel d'un bleu tendre, délicatement teinté de nuages floconneux. Il aurait vu la féerie étalée à ses pieds, toute bruissante, il aurait été enivré par des odeurs puissantes et subtiles à la fois. Mais à 14 ans, on est insensible à ces beautés ! Son problème, à lui, était ailleurs.

Il traversa la forêt à l'orée de laquelle il fit halte un moment pour soulager ses épaules un peu meurtries par les osiers qui tenaient lieu de bretelles, puis s'engagea par un étroit chemin bordé de taillis vers le but fixé.

Il marchait toujours l'esprit distrait, l'oreille indifférente au bourdonnement de son essaim de plus en plus excité. Il ne se rendait même pas compte que d'autres abeilles, venues de la forêt et dont le nombre croissait à chaque pas, s'abattaient sur sa caisse, son dos, sa casquette qu'elles couvraient déjà d'une carapace brune, mouvante.

La masse devint bientôt telle qu'elle l'environna totalement, rendant sa marche si difficile qu'il dut s'arrêter net. Il crut tout d'abord à la fuite de ses captives, mais comme sa charge augmentait progressivement au lieu de diminuer de poids, il se rendit à l'évidence : c'était bel et bien deux essaims qu'il transportait maintenant. Que faire ?

La situation, cette fois, était claire : se défaire des nouvelles venues était chose impensable. Il doubla donc le pas et, au bout d'un quart d'heure d'une marche plutôt mal commode, il fut en

vue de la ferme isolée de Tranchefile où l'ami de son père, comme convenu l'attendait.

Lorsque, de tout loin déjà, notre acheteur vit s'avancer cette masse insolite, il en fut un peu troublé. On le serait à moins ! Ce n'est que lorsqu'il fut à quelques pas de lui qu'il reconnut Florian tout souriant, sans réaliser l'aventure qui venait d'arriver.

— Mon père, dit tout bonnement Florian, m'avait chargé de vous apporter l'essaim qui est dans la caisse ; en voici un deuxième qui s'est joint à nous en cours de route. Vous ne voudriez pas que je le remporte à la maison ?

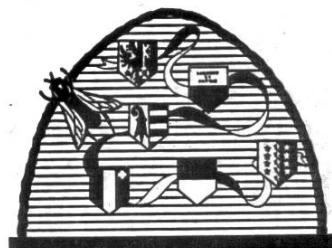
— Tu n'y songes pas ! ajouta-t-il ; il fera aussi bien que l'autre mon affaire. Pour le règlement de ce second, je pense que tu es d'accord que je fasse deux comptes. Ton père ne verra pas d'un mauvais œil que je t'en remette personnellement la valeur.

C'est ainsi que, le cœur content, oubliant le problème qui l'avait préoccupé tout au long du chemin, Florian rentra chez lui radieux de cette aubaine.

Voici revenue une fois de plus, la saison des essaims. C'est un temps de fièvre pour les abeilles et ceux qui s'en occupent, mais c'est aussi l'occasion souvent de surprises agréables, et parfois aussi d'autres qui le sont moins. Puissiez-vous, à votre tour, vous enrichir de souvenirs que vous aurez plaisir à conter, comme je l'ai éprouvé moi-même en revivant ce récit réel d'un temps déjà lointain.

(A suivre.)

LA VIE DE NOS SECTIONS



Communiqués

Société d'apiculture Jura-Nord

Station de fécondation

La station de fécondation sera ouverte le samedi 5 juin jusqu'au 15 août. Les ruchettes de fécondation seront amenées tous les mercredis et samedis à partir de 17 heures sur place au responsable de la station M. Christian Liechti, à Bassecourt.

Les ruchettes doivent être en bon état. Seules les reines provenant de ruchers exempts de maladies contagieuses (loque, acariose, noséma) seront acceptées. Lors du peuplement des ruchettes, il est indispensable de passer les abeilles au crible pour éliminer les faux bourdons. Celles qui en contiendront seront refusées.

Les ruchettes devront contenir de la nourriture solide : candi en suffisance.

Prix et conditions. — 70 ct. par reine fécondée à payer au surveillant lors de la reprise des ruchettes.